

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DFPE 278 Convention relative à l'opération des bébés Resto du Cœur.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer la convention de partenariat dans le cadre de l'opération « Les Bébés Restos du Cœur » qui aura lieu du lundi 7 décembre au vendredi 11 décembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement en date du 5 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement en date du 4 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement en date du 3 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du 3 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement en date du 3 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 3 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission ;

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat tripartite avec l'association « les restaurants du Cœur » et la société SODEXO, dans le cadre de l'opération « Bébés Restos du Cœur » qui aura lieu du lundi 7 décembre au vendredi 11 décembre ou au samedi 12 décembre 2015.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO